

Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Rapporteurs : Chantal JOUNEAUX et Frédéric LE GOUIL

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En préalable à l'annonce des mesures, le Conseil régional rappelle la stratégie de la carte pluriannuelle des formations initiales sous statut scolaire avec une mise en œuvre à la rentrée 2025 pour les formations dépendant de l'Education nationale et son élargissement, à la rentrée 2026, aux formations de l'Enseignement agricole suite à la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. Le Conseil régional indique également que cette carte s'inscrit dans les enjeux de la démarche « Lycées 2040 », démarche initiée par la Région et les autorités académiques pour anticiper les impacts de la baisse de la démographie lycéenne.

Comme habituellement, les mesures proposées sont présentées en trois points :

- Les mesures d'ouverture de formations à la suite de la relance de l'appel à projets sur 7 formations concernant l'Education nationale et de l'appel à projet réalisé pour l'enseignement agricole : 33 ouvertures dont 11 pour la rentrée 2026 (8 pour l'Education nationale, 3 pour l'enseignement agricole), les autres pour les rentrées suivantes (2027 ou 2028) ;
- Les mesures complémentaires qui sont des mesures d'adaptation des capacités d'accueil et de formations, et des ouvertures de FCIL : 9 mesures dont 5 pour la rentrée 2026 (3 pour l'Education nationale, dont 2 FCIL, et 2 pour l'enseignement agricole).
- Des fermetures et diminutions de capacité d'accueil dans la logique dite de transformation avec 11 fermetures et 2 diminutions de capacité d'accueil.

Le Conseil régional fait également un point sur les travaux lancés pour développer l'attractivité de certaines formations professionnelles, en particulier dans l'industrie et dans le bâtiment avec un travail de deux commissions du CREFOP (les commissions « Formation initiale » et « Orientation tout au long de la vie ») ainsi qu'en matière d'enseignement agricole, maritime et dans le domaine du sanitaire et social. Enfin, il mentionne une action engagée sur la question de l'orientation des élèves.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le bordereau présenté par le Conseil régional appelle des observations sur les mesures proposées ainsi que sur certaines thématiques abordées.

Le CESER note avec intérêt l'inscription de la carte pluriannuelle des formations dans les enjeux de la démarche « Lycées 2040 » initiée au regard de la baisse de la démographie lycéenne et approuve la volonté du Conseil régional de « *maintenir une carte et une offre de formation diversifiées sur l'ensemble du territoire* ». Il rappelle son attachement au maillage du territoire pour l'accès des jeunes à la formation professionnelle initiale. Dans ce cadre, le CESER s'interroge toutefois sur le sens de la formulation « *il s'agira (...) de tendre vers la construction d'une offre de formation articulée avec celle des établissements privés sous contrat* » alors que l'enseignement privé sous contrat est normalement intégré à la carte des formations.

Le CESER veut souligner tout le travail engagé en matière d'attractivité des formations professionnelles initiales dans les domaines de l'industrie et du bâtiment, avec la mobilisation de la commission Formation initiale et de la commission Orientation tout au long de la vie du CREFOP. Alors que ce travail va se poursuivre en 2026, il rappelle la nécessité d'y intégrer l'enjeu de la mixité filles-garçons ainsi qu'il est prévu dans le chantier 3 du CPRDFOP (« *Faire*

de la carte des formations professionnelles un outil dynamique d'accompagnement des parcours et des transitions »).

La carte pluriannuelle présentée en décembre 2024 devait se déployer sur les rentrées 2025, 2026 et 2027. Elle est aujourd’hui prévue jusqu’en 2028 tant pour les ouvertures que les mesures complémentaires, en lien avec les réflexions liées à la démographie lycéenne mais sans doute aussi en raison des incertitudes budgétaires qui risquent d’impacter le financement des formations. Le CESER entend cela mais s’interroge néanmoins sur la suite, à savoir la prochaine carte pluriannuelle qui sera de facto repoussée d’un an, et donc sur le traitement de demandes d’ouvertures de formations faites en 2024 « hors cadre » de l’appel à projet, demandes pouvant cependant répondre à des besoins réels. Le CESER estime nécessaire la réalisation d’un bilan de la mise en œuvre de la carte pluriannuelle, à l’issue des 4 années de déploiement, et souhaiterait que ce bilan lui soit présenté.

Le CESER juge nécessaire qu’une analyse soit faite au sujet des formations incluses dans l’appel à projets pour les formations relevant de l’Education nationale 2024, relancées en 2025, et qui demeurent toujours sans réponse.

Concernant l’enseignement agricole, il n’a pas de remarque particulière à faire quant aux propositions mais il s’interroge sur la possibilité de réussir à augmenter de plus 30 % les effectifs des formations agricoles et agroalimentaires alors que la démographie lycéenne devrait fortement diminuer au cours des prochaines années si l’on en croit les projections de l’INSEE.

Le CESER aurait apprécié trouver, dans la carte, des explications sur les modalités de mise en place des « contrats de création » devant accompagner l’ouverture de 6 CAPA « Métiers de l’agriculture », et associant la DRAAF, les établissements concernés, la Région, l’Education nationale et les représentants des branches professionnelles, afin d’en mesurer l’intérêt.

Il note que si le bordereau fait un focus sur l’enseignement maritime, la carte ne comporte aucune mesure d’ajustement de l’offre de formation contrairement à ce qui était souhaité et initialement prévu. Il est mentionné la création d’un groupe de travail spécifique sur les formations aquacoles, et le CESER salue à ce sujet le travail engagé sur les questions d’attractivité ainsi que le développement de la collaboration entre les différents acteurs. Pour sa part, il attend avec impatience la feuille de route sur les formations maritimes annoncée depuis plusieurs mois.

Enfin, s’agissant des fermetures de formations, le CESER demande à ce qu’il y ait des informations et de la concertation en amont, ainsi que de la transparence quant aux arbitrages réalisés par le Rectorat et la Région en fin de processus. Il s’était déjà exprimé à ce sujet dans ses avis sur la carte en décembre 2023 et en décembre 2024. Tout comme en décembre 2023, il aurait souhaité que les mesures qui consistent en des fermetures soient accompagnées d’un minimum d’explications.

Pour terminer, dans un contexte de forte incertitude budgétaire et de contraintes qui risquent d’impacter le financement des formations, le CESER a des craintes quant au maintien de certaines formations et plus globalement quant à l’offre de formations à destination des jeunes scolaires mais aussi des autres publics de la formation. Ceci ne sera pas sans conséquence sur le nécessaire développement des compétences et la réalisation des objectifs de la SRTES rappelés dans le bordereau.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Ronan OILLIC

FSU Bretagne

Dans le document qui nous est remis pour expliquer les évolutions de la carte des formations la région rappelle la « perspective d'une baisse de 15 % », du nombre de lycéen·nes à horizon 2040 ». Ce constat est à peine nuancé par le rappel que la voie professionnelle bénéficie ces dernières années d'une dynamique favorable. Il est pourtant utile de rappeler quelques données chiffrées : +202 en 2023, +647 en 2024, +216 en 2025, l'augmentation du nombre d'élèves dans les lycées professionnels publics a été importante. Malheureusement cette progression s'est faite sans amélioration de l'offre de formation, le dogme « une fermeture pour chaque ouverture » s'étant révélé comme la seule boussole dans les prises de décisions.

Rappelons que cette hausse serait beaucoup plus importante si l'ensemble des demandes des élèves aboutissait. Les élèves de CAP ont théoriquement le droit de poursuivre leur parcours de formation en première Bac Pro, mais cela se révèle extrêmement difficile faute de places. Ainsi, le taux de satisfaction pour avoir une place en 1ère n'est que de 59,3 % au niveau régional et il tombe à 43,8 % dans le 35, département où l'excuse d'une éventuelle baisse démographique pour ne pas ouvrir de formation n'est absolument pas tenable. Le taux de satisfaction de réorientation suite à une seconde GT vers la voie professionnelle est également bas, moins de 60 % pour la région et seulement 36 % pour l'Ille et Vilaine.

Pourtant la carte des formations proposée pour les prochaines années est élaborée suivant la même logique que les précédentes.

Sur la méthode, nous avions entendu que les fermetures de section seraient discutées avec les établissements concernés. Pourtant, la fermeture du BTS Support à l'action managériale du lycée Bréquigny a été annoncé, sans discussion préalable, le 6 novembre au proviseur et le 13 novembre aux équipes concernées pour un CREFOP ayant lieu le 17 novembre. Concernant la fermeture du Bac Pro Technicien Géomètre Topographe à Brest, le chef d'établissement a été mis devant le fait accompli le jeudi 13 novembre, non pas par le rectorat ou la région, mais par la Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale du Finistère. Pour le Bac Pro AGORA (assistance à la gestion des organisations et de leurs activités) de Lamballe, c'est même après la tenue du CREFOP que les enseignants ont été informé. Aucun des conseils d'administration de ces établissements n'ayant pu se tenir entre l'annonce aux proviseurs et la tenue du CREFOP, c'est dans la presse que les parents d'élèves auront pris connaissance des décisions de fermetures. La FSU tient à rappeler que pour que la communauté éducative ait confiance dans les institutions, il est important qu'il y ait un dialogue.

Sur le fond, ces décisions sont totalement incompréhensibles. Où trouver la logique démographique dans la fermeture du BTS du lycée Bréquigny, alors que 35 élèves y sont inscrit·es pour une capacité de 30 ? Pourtant en juin 2025 le nombre de demande de poursuite d'étude pour les bacheliers professionnels vers le BTS a augmenté de 10 % en Bretagne.

Comment peut-on prétendre qu'il y ait eu une concertation avec les milieux professionnels alors que le Conseil régional de l'Ordre des Géomètres-Experts, a écrit son opposition à la fermeture du Bac Pro Technicien Géomètre Topographe du lycée Dupuy de Lôme de Brest. Il n'est sans doute pas inutile de préciser que ce Bac Pro a fait le plein d'effectif cette année.

Comment comprendre la logique d'aménagement du territoire lorsque l'on ferme un Bac Pro à Lamballe sans rien ouvrir dans ce lycée alors que 19 élèves étaient inscrit·es pour seulement 18 places ? Ici la logique de transformation décrite dans le document présenté se traduit par une fermeture sèche, sans aucune perspective. C'est exactement le même processus que pour le lycée Marcellin Berthelot de Questembert, qui a vu en 2025 son Bac Pro AGORA fermé, mais auquel il avait été promis des formations plus attractives pour compenser et ne pas fragiliser l'établissement. Pourtant sa candidature pour le BTS Services Informatique aux organisations n'a pas été retenue. Surtout, aucune ouverture n'est prévue, alors même que la cours des comptes dans son rapport sur la politique en faveur des lycées notait qu'il faut « soutenir l'action de l'équipe de direction du lycée...pour inciter les familles à poursuivre le cycle d'enseignement dans le secteur public et limiter les départs vers le secteur privé ».

Et cela nous amène à un autre point de désaccord profond pour la FSU avec l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire qui est proposée pour les années à venir. Il est écrit qu'il faut « tendre vers la construction d'une offre de formation articulée avec elle des établissements privés sous contrat ». Comme le rappelle la cour des comptes dans le rapport précédemment cité, il y a concurrence et non pas complémentarité entre les deux réseaux scolaires. Nul doute qu'avec la baisse de la démographie lycéenne cette concurrence sera exacerbée. Mais à l'heure où l'enseignement catholique dans son « pacte éducatif régional pour la Bretagne » cite la bible et s'engage « à penser et faire évoluer la carte des formations en fonction de son projet chrétien », où le nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique revendique le « droit à une enseignante de faire une prière le matin avec ses élèves, parce que c'est le cœur du projet », la FSU tient à rappeler que la république française est une république laïque et que tous les jeunes ont le droit de suivre la formation de leur choix sans se voir imposer un projet religieux.

Ainsi dans la filière environnementale citée comme un domaine prioritaire, la FSU ne peut se satisfaire que l'ouverture en 2025 du bac pro Gestion des pollutions et protection de l'environnement au sein de l'établissement catholique Ozanam de Cesson-Sévigné n'est pas d'équivalent dans le réseau public.

La situation est pire au niveau de l'enseignement agricole, le réseau public étant réduit au simple rôle « de complémentarité avec les réseaux de formations agricoles Familiales et Rurales ainsi que des lycées agricoles ».

L'année dernière, pour conclure son intervention, la FSU émettait le vœu que dans les années à venir, les pouvoirs publics se décident enfin à investir dans la voie professionnelle sous statut scolaire. Visiblement cela reste un vœu pieux.

Intervention de Marie-Christine LE GAL

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF.

La carte pluriannuelle des formations professionnelles est un outil indispensable pour anticiper les besoins en compétences de notre économie. Son déploiement marque une avancée, en donnant plus de visibilité aux établissements et à nos entreprises.

Le caractère pluriannuel de la carte constitue un progrès important : il offre de la visibilité aux établissements, sécurise les filières professionnelles et permet aux entreprises de mieux anticiper l'évolution de l'offre de formation sur les territoires bretons.

Cette dynamique s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Des avancées réelles sont à noter, notamment sur la gestion des projets de fermeture de formations, même si des marges de progrès demeurent. Nous souhaitons en particulier que la concertation entre établissements, au sein de l'enseignement public d'une part et de l'enseignement privé sous contrat d'autre part, continue d'être renforcée afin de garantir des décisions mieux partagées et mieux comprises.

Nous appelons ensuite à la vigilance sur plusieurs points.

L'absence de visibilité budgétaire pluriannuelle constitue un angle mort majeur de la carte pluriannuelle. L'étalement des ouvertures de formations sur quatre ans au lieu de trois crée de l'incertitude et fragilise la dynamique engagée. Une carte pluriannuelle sans moyens identifiés année après année limite sa portée et met en risque la capacité des établissements à se projeter.

Par ailleurs, la méthodologie retenue en 2024 doit être respectée dans la mesure du possible. Ainsi, modifier les règles en cours de route — même à la marge — affaiblit les appels à candidature, la confiance des établissements candidats, et expose à des abandons dans la mise en œuvre des formations. Les établissements doivent pouvoir bénéficier de stabilité et prévisibilité dès lors qu'ils se sont inscrits dans cette carte rénovée, et ceux qui n'ont pas pu ou voulu s'y inscrire doivent pouvoir se positionner dans une temporalité connue.

Enfin, les plans d'attractivité sont un pendant essentiel à cette carte pluriannuelle. Ils doivent être finalisés rapidement, car certaines filières stratégiques — maintenance, énergie, usinage, bâtiment, doivent pouvoir initier une mobilisation collective pour attirer les jeunes et leurs familles sur leurs formations.

Le MEDEF Bretagne restera pleinement mobilisé, vigilant à la cohérence entre les décisions, les moyens et les besoins en compétences, afin que cette carte pluriannuelle devienne un véritable outil stratégique au service de l'économie bretonne et de l'avenir des jeunes.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Carine KERDILES

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Comme l'an dernier, en préambule, la CFDT tient à rappeler qu'elle soutient depuis longtemps la démarche de pluriannualité. Il s'agit de permettre un travail de prospective et d'offrir une vue à moyen terme pour les établissements afin qu'ils candidatent sur des formations en lien avec les évolutions et les besoins du territoire breton tout en offrant le panel le plus large possible pour les élèves.

Nous tenons aussi à rappeler la volonté de la CFDT de travailler de manière constructive dans le cadre d'un quadripartisme qu'elle a toujours soutenu. C'est pourquoi, elle s'est investie dans le travail préparatoire au sein de la commission Formation Initiale du CREFOP afin d'améliorer la méthodologie de transformation de la carte et surtout ne pas reproduire le « psychodrame » de l'an passé.

Et pourtant, comme l'an dernier, les instances concernées par la carte ont été réunies bien tardivement. Ainsi, le CAEN s'est tenu le 27 novembre, alors même qu'un bordereau « ficelé », celui-là même dont nous parlons, avait déjà été soumis au CESER et aux élus du Conseil régional. Comme l'an passé, c'est au dernier moment, pendant le plénier du CREFOP, soit le 17 novembre, que nous avons découvert la liste des fermetures et des baisses de capacités d'accueil. Une liste qui comprend des décisions « surprenantes » comme la fermeture du Bac Pro « technicien-géomètre-topographe » au lycée Dupuy de Lôme à Brest malgré des investissements conséquents de la Région dans cette formation et malgré une forte demande de la profession. Comme l'an dernier, la CFDT déplore donc fortement cet état de fait et considère qu'il serait grand temps que l'Education Nationale, à savoir donc le Rectorat, travaille sur l'anticipation de ce type de mesures.

Pour la CFDT, la mise en place de la carte pluriannuelle devait permettre de répondre au mieux aux besoins des jeunes, des territoires et d'accompagner les enseignantes et les enseignants dans leur évolution de carrière. Or, cette année encore nous nous retrouvons dans une négociation déséquilibrée avec d'un côté la volonté de maintenir un équilibre territorial de l'offre de formation et de l'autre une logique purement comptable.

Alors certes, la démarche ne peut que s'améliorer mais pour cela, toutes les parties prenantes doivent s'y engager, dans le respect de l'ensemble des acteurs et instances concernés, afin d'offrir un enseignement diversifié et de qualité à nos jeunes bretonnes et bretons.

La CFDT partage les observations émises par le CESER dans son avis et le votera.

 <p>Chambres de Métiers et de l'Artisanat Région Bretagne</p>	<h2>Intervention de Yvan-Pierre MELL</h2> <h3>Chambre régionale de métiers et de l'artisanat</h3>
--	---

A la lecture de la carte pour la formation professionnelle, le représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMAR) que je suis, constate que le réseau des CFA de l'artisanat est oublié ; oublié par le manque de dialogue qui n'est plus rendu obligatoire depuis la mise en œuvre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Force est de constater qu'une concurrence désordonnée s'installe entre les différents acteurs privés et publics de la formation professionnelle sur notre territoire. Cette concurrence se traduit aussi par des ouvertures « en apprentissage » et une augmentation des capacités d'accueil dans des formations au sein des lycées professionnels, alors même que ces formations existent souvent déjà dans les CFA de la CMAR.

Et tout ceci malgré les fortes contraintes budgétaires subit tant par le conseil régional que par la CMAR. C'est pourquoi la CMAR Bretagne plaide :

- pour une gouvernance régionale refondée autour du dialogue entre tous les acteurs de l'apprentissage ;
- pour un renforcement du rôle du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) ;
- pour une mutualisation des plateaux techniques et des espaces d'hébergements ;
- pour la mise en place d'une instance régionale de gouvernance de l'apprentissage.

Cette gouvernance rénovée, « adossée » à des données partagées, doit permettre d'associer les représentants de tous les OFA (Organismes de formation par apprentissage), des branches professionnelles, des OPCO, des entreprises, des instances académiques, enfin, des organisations patronales et salariales.

Les arbitrages financiers gagnent toujours en efficacité lorsqu'ils se concentrent sur des publics ciblés, et surtout prennent en compte les territoires fragiles comme les filières stratégiques. Les financements publics trouvent tout leur sens dans une orientation claire et assumée, évitant la dispersion des moyens et renforçant la portée et l'efficience des politiques régionales.

La CMAR Bretagne rappelle que ses 7 CFA (présents dans tous les départements) ont un modèle économique de plus en plus fragile, en raison de la baisse des NPEC (niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage), mais aussi du « déclin » démographique des apprenants. Lesdits CFA sont pourtant essentiels à la vitalité territoriale et jouent un rôle irremplaçable en assurant la transmission de « savoir-faire » indispensables au maintien d'une activité économique de proximité privilégiant les « circuits courts ».

Au-delà des aides apportées sur la base de programmes ciblés (prise en charge des DYS), ou du soutien ponctuel à des structures d'hébergement (CFA de Fougères), la feuille de route de la Région Bretagne, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres régions, devrait s'attacher à garantir la pérennité des CFA de l'artisanat, par un soutien « structurel », afin de préserver un maillage équilibré du territoire.



Intervention de Michel FRANCOMME

Comité régional CGT de Bretagne

S'agissant des fermetures de formations comme évoquées dans la partie 2 du présent avis sur le dossier du Conseil régional « carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire », le CESER redemande pour la troisième année consécutive depuis décembre 2023 « à ce qu'il y ait des informations et de la concertation en amont, ainsi que de la transparence quant aux arbitrages réalisés par le Rectorat et la Région en fin de processus », et rappelle de nouveau qu' « il aurait souhaité que les mesures qui consistent en des fermetures soient accompagnées d'un minimum d'explications ».

Force est de constater que nos requêtes ne trouvent aucun écho dans les instances en charge de discuter de ce sujet. Lieux pourtant démocratiques au nom du quadripartisme, comme on aime à nous le rappeler régulièrement, façon « méthode Coué », mais qui ne sont en vérité que des chambres d'enregistrement où transpire l'hypocrisie des décisions d'un entre-soi de convenances sociales. Ce ne sont en fait que connivences bilatérales assumées en toute discréption versus un consensus quadripartite fantasmé et bafoué au grand jour. La lutte des classes illustrée, en somme !

En effet, que penser du non-partage de l'analyse CGT, experte de terrain pourtant clairvoyante et argumentée dans l'intérêt des questions soulevées par les enjeux socio-économiques dans les territoires touchés par des fermetures de formations professionnelles pour peser dans l'arbitrage final. Surtout, quand on apprend a posteriori que ces dites décisions, et sans consultations préalables des établissements visés, comme les lycées publics Dupuy de Lôme et Jules Lesven à Brest, Bréquigny à Rennes, Henri Avril à Lamballe, et de l'Elorn à Landerneau, voire des personnels concernés, ont déjà été prises en amont des réunions plénières régionales et académiques plusieurs jours avant la communication du projet de fermetures à ses propres membres !

Aussi, le prétendu dialogue social ne se résume finalement qu'à recueillir l'avis, ou plutôt l'expression par vote interposé, des organisations syndicales, aussi appelées partenaires sociaux dans la novlangue du pouvoir étatique, mais sans jamais leur accorder une écoute reconnaissante à hauteur de leur légitimité représentative, rappelant ainsi que le tango politique mené de concert par la Région et l'État, au rythme des contraintes budgétaires, ne se danse toujours qu'à deux !

Alors dans une logique orwellienne, où une ouverture vaut une fermeture, « ça oblige » les décideurs. Puisqu'à partir de leurs indicateurs faussés et orientés, ils manipulent, sans état d'âmes, une carte des formations élargie nouvellement aux métiers de l'agriculture qui de fait grève un peu plus une enveloppe budgétaire contrainte et drastique, aux dépends du bien vivre ensemble de nos concitoyen·nes.

Car, que répondre aux besoins des populations rurale et urbaine, jeune et plus âgée, des salarié·es en réinsertion professionnelle, travailleurs et travailleuses en situation de handicap, de façon équitable et constructive quand nos responsables politiques s'autorisent de telles libertés dans l'exécution de leurs missions ?

La CGT ne peut concevoir qu'une politique nationale « du en même temps », qui ne ruisselle exclusivement que sur les trop bien lotis, puisse être déclinée aussi en Bretagne en oubliant les plus démunis·es. Car, dans notre région, historiquement duale, où coexistent les réseaux d'enseignement public et privé, la cohabitation ne sera possible qu'à l'issue d'un plan de nationalisation pour une École républicaine, gratuite et laïque.

C'est pourquoi, en attendant un paritarisme de faits partagés et d'actions réfléchies collectivement au sein des instances où doit prévaloir une gouvernance loyale, la CGT continuera de tenir sa place et de jouer son rôle dans les

agoras séculières bretonnes afin de garantir qu'aucune dérive idéologiquement totalitaire, dans un avenir plus ou moins proche, ne puisse entacher notre démocratie de façon irréversible.

À bon entendeur... merci de votre attention !